

reçue des retournes est inférieure à 19,000 \$ par personne. De 170<sup>e</sup>  
à elle est comprise entre 13 et 15,000 \$.

M. Prusud remercie la commission de son appui. Le gnet  
Boudon et Rodolphe pour le travail important qui a été  
effectué.

## II Étages et Mercédès

M. Rodolphe présente le Commissaire des Étages et les  
1) Étage central de l'École du Centre. C'est un grand M. H. et  
adjoint blanchie à la ville au Canal

opposé à la 1161911

55037

Municipal, M. Rodolphe rappelle que l'indication de l'indication des  
l'indication des étages d'installation du chauffage central de  
l'École du Centre. Toutes les données ne sont au dessus du prix  
limité indiqué par l'ingénieur. C'est M. Seney, le Commissaire  
décide de se transformer en projet de concours et examine en détail  
les propositions les moins disantes.

Le gnet M. Rodolphe et M. Rodolphe.

Le gnet a obtenu l'indication de l'indication de l'indication qui tout  
en étant supérieure de 140,000 \$ à celle du concours présente certains  
avantages:

- plus grande surface de la chaudière
- surface de chauffe plus grande
- possibilité de l'indication de l'indication de l'indication de l'indication

16 MAI 1955

en une heure.

Afin d'éviter les grosses dépenses d'installation, la chaudière du logement du concourge et celle de l'appartement du Directeur seront à chauffage au charbon. L'ingénieur conseil ne voulant pas accorder sa garantie à un projet dont il n'est pas l'auteur, la commission propose de ne régler les honoraires que sur les travaux effectivement exécutés (étude).

La Commission des finances a donné un avis favorable à ses propositions.

Délibération. Au cours de la réunion du 5 mai le Conseil avait décidé

de solliciter le concours d'un ingénieur Conseil pour concevoir et diriger l'installation des appareils de chauffage, des locaux de l'école du Centre.

L'ingénieur Conseil a déposé son projet le 27 mai 1955. Le devis estimatif s'élevait à 4.500.000 frs. et le devis descriptif prévoyait un chauffage central, l'appareillement du encierge étant desservi par l'indal, la ton générale des locaux scolaires.

Cependant il était urgent de traiter rapidement en raison de l'état d'avancement des travaux de gros œuvre.

L'adjudication fut donc lancée mais elle prévoyait la possibilité pour les entreprises de présenter des variantes en ce qui concerne l'emplacement des radiateurs et l'organisation générale.

Les prix proposés pour les soumissionnaires pour l'exécution du projet de l'ingénieur conseil dépassèrent de beaucoup celui que nous nous étions fixé.

10 Communauté

ont dirigé  
ont obtenu  
familiales

Caractéristique  
à celle qu'  
initiales, à  
colonie de

lement à  
les au

nd les  
De 100'

Leugnet  
a été

contenu.

- une pour le logement du voyage: combustible charbon chauffage

b) L'entreprise H. deau garantit sans aucune réserve une température de + 18° par une température extérieure de - 5°. La température garantie sera de + 15° pour les dégagements. Les conditions sont identiques.

c) Les essais de température auront lieu au cours de l'hiver 1955-1956 quand les conditions atmosphériques seront favorables.

Pendant toute la durée des essais, l'eau de la chaudière ne s'élèvera pas au dessus de 85°.

d) L'entreprise H. deau s'engage à fournir l'installation dans les délais mentionnés au planning du chantier soit:

- 10 jours du 15 mai au 25 juin pour la première tranche  
- 20 jours du 15 Juin au 5 juillet pour la 2° tranche.

e) L'entreprise H. deau exécutera les travaux selon les règles de l'art pour le pur et simple et de 3.213.000 F (trois millions deux cent soixante mille francs).

H) M. G. Mauc est mandaté pour signer le marché et les dépenses sera mandatées chez XXXV article 8 du budget communal.

Adopté à l'unanimité moins M. Mestaud

Les dépenses de chauffage a été étudiées en tenant compte de l'arrivage des fuelles pendant la saison (demande de M. Boleau.)

M. Mestaud dit que le principe même du chauffage.